



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes –
*PIGEP***

du Cégep Beauce-Appalaches

Mai 2020



Québec, le 11 juin 2020

Monsieur Pierre Leblanc
Directeur général
Cégep Beauce-Appalaches
1055, 116^e rue
Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1

Objet : Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 20 mai 2020, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance des dispositions relatives à l'évaluation des programmes d'études de la Politique institutionnelle de gestion des programmes d'études (PIGEP) du Cégep Beauce-Appalaches adoptée par son conseil d'administration le 21 novembre 2019.

La Commission constate que la PIGEP réfère à la Politique d'évaluation des programmes d'études (PIEP) du Collège pour les dispositions relatives à l'évaluation des programmes d'études. Elle note également que la PIGEP prévoit qu'une instance s'assure de la cohérence entre ces deux politiques.

Par ailleurs, la PIEP du collège, adoptée par son conseil d'administration le 24 mars 2016, a été jugée satisfaisante par la Commission en décembre 2016. La Commission rappelle au Collège l'importance de compléter, dans sa PIEP, le contenu du rapport d'évaluation type d'un programme en ajoutant qu'il doit contenir un plan d'action. Elle réitère également l'importance de préciser, dans sa politique, les critères, les responsabilités et la méthodologie de son mécanisme d'autoévaluation de l'application de sa PIEP.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

c. c. M^{me} Lison Chabot, directrice des études